

COMMUNE DE CHENENS

**Bulletin
d'informations communales
N° 58 – mai 2023**



SOMMAIRE

Mot du Président du Conseil communal ad intérim	- 4 -
Tractanda et informations relatives à l'assemblée communale du 31 mai 2023	- 6 -
Informations générales	- 27 -
Chénens a fêté une nonagénaire !	- 27 -
Columbarium	- 28 -
Nouveaux jeunes citoyens	- 28 -
Salle de l'abri à louer	- 28 -
Nettoyages d'été	- 29 -
AES (Accueil extra-scolaire)	- 29 -
Déchets encombrants	- 29 -
Application iSarine	- 30 -
Cartes journalières CFF	- 31 -
Qualité de l'eau potable pour 2022	- 32 -
Déchetterie : recommandations d'usage concernant le compacteur à déchets ménagers	- 32 -
Point de Rencontre d'Urgence (PRU)	- 34 -
Agenda communal	- 35 -
Fermetures du bureau communal	- 35 -
Coup de balai pour la population	- 36 -
Informations publicitaires	- 37 -
Carte culture	- 37 -
IPSO (insertion professionnelle de Sarine-Ouest)	- 38 -
Service des forêts et de la nature SFN	- 39 -
Bibliothèque régionale d'Avry	- 40 -
Contacts utiles	- 42 -

* * *

Mot du Président du Conseil communal ad intérim

Chères citoyennes, chers citoyens de Chénens,
Chères habitantes, chers habitants de Chénens,

Ce bulletin communal nous donne l'occasion de vous faire part des derniers développements concernant la gestion de notre commune. Le 6 février dernier, une assemblée d'information à la population de Chénens a été organisée par la Préfète de la Sarine, Madame Lise-Marie Graden. Au cours de cette réunion, Madame Graden a présenté les mesures et décisions qu'elle avait prises pour assurer la gestion de la commune, face aux difficultés rencontrées à la suite de la démission à répétition de conseillers communaux.

Parmi ces mesures préfectorales, il y avait la nomination de trois conseillers ad intérim externes à la commune soit, respectivement Madame Beatrix Guillet et Monsieur Vincent Gremaud en tant que Conseillers communaux ad intérim, et moi-même, en tant que Président du Conseil communal ad intérim de Chénens. C'est donc dans cette fonction, que j'ai le plaisir de m'adresser à vous. Notre mandat est d'accompagner les deux conseillers restants, Messieurs Christian Demole et Claude Defferard, dans la gestion de la commune jusqu'à ce qu'une nouvelle décision préfectorale soit prise. Depuis le 6 février, nous avons découvert notre champ de responsabilité, appris à connaître la commune, ses structures, son personnel et son fonctionnement. Nous avons été ravis de faire la connaissance du personnel qui est fortement motivé par son travail, professionnel et engagé pour notre commune.

Au fil de nos venues à Chénens, nous avons pu apprécier la beauté du cadre naturel de Chénens, tout en constatant qu'il y avait des infrastructures communales qui nécessitaient des travaux de rénovation et de remise à niveau. Nous avons également pris connaissance de certaines tâches urgentes, comme la réflexion sur les écoles, le plan d'aménagement local, les investissements nécessaires pour l'épuration, ainsi que les projets votés dont la réalisation n'a pas encore commencé.

En outre, nous avons pris conscience de la situation financière difficile que doit affronter la commune. Une des premières certitudes que nous avons acquise est qu'une commune ne peut pas vivre sans investissements pour maintenir et développer ses infrastructures. C'est pourquoi nous travaillons avec détermination pour trouver des solutions à cette problématique. La mise en place de réponses objectives à la question des finances communales est une condition essentielle pour nous permettre d'aborder une de nos tâches prioritaires, qui est d'organiser de nouvelles élections au Conseil communal. Pour le faire dans un climat serein et propice à l'engagement de nouvelles forces, on ne peut pas laisser ouverte cette question. Le moment venu, des solutions vous seront présentées et nous comptons d'ores et déjà sur votre participation active à la prise de décision, car la mise en œuvre dépendra principalement de votre engagement et de votre soutien.

Vous trouverez dans ce bulletin l'invitation à l'assemblée communale des comptes 2022 qui aura lieu le 31 mai 2023 ainsi que l'ordre du jour.

Les objectifs du Conseil communal ad intérim et la planification pour l'année 2023 y sont présentés afin de vous permettre de suivre le travail du Conseil communal.

Les comptes 2022 prennent une large place dans ce bulletin, nous essayons de vous livrer les données essentielles, ainsi il vous est loisible de comprendre la situation réelle de la commune. Nous espérons que ces informations vous donneront un aperçu de notre travail et que vous serez nombreux à participer à l'assemblée communale.

Je tiens, au nom du Conseil communal ad intérim, à remercier toutes les personnes qui nous ont soutenus et encouragés dans cette période de transition. Un merci tout spécial et chaleureux va à Mesdames Carmen Landolt Läubli et Ariane Macherel. Toutes les deux ont donné le maximum de leurs connaissances et de leur temps pour que la transmission des dossiers se déroule au mieux. L'équipe renouvelée du Conseil communal ad intérim part ainsi sur de bons pieds et va, conjointement avec le personnel communal, continuer à travailler avec optimisme et dans le respect de la collégialité pour la commune de Chénens et pour vous, chères citoyennes et chers citoyens.

Merci de votre lecture.

Jean-François Charrière, Président ad intérim

* * *

Tractanda et informations relatives à l'assemblée communale du 31 mai 2023

Tractanda

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Chénens sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

**mercredi 31 mai 2023, à 20h00,
à la grande salle à l'Auberge du Chêne.**

1. Mot du président du Conseil communal ad intérim : accueil, salutations et présentation des membres du Conseil communal.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 26 janvier 2023.
3. Comptes 2022 :
 - 3.1. Présentation du compte de résultats ;
 - 3.2. Présentation du compte des investissements ;
 - 3.3. Rapport de la Commission financière ;
 - 3.4. Approbation des comptes de résultats et des investissements.
4. Election d'un membre à la Commission de l'énergie.
5. Election d'un membre à la Commission de l'aménagement du territoire.
6. Association des communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) : modification de l'article 27 des statuts.
7. Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français : modifications statutaires.
8. Informations du Conseil communal.
9. Divers.





Tous les documents relatifs à l'assemblée communale peuvent être consultés au bureau communal durant les 10 jours précédant l'assemblée communale, ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « Administration & autorités / Assemblées communales ».

Pour rappel, selon l'article 2a, al. 1 de la Loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), ont le droit de voter et d'élire en matière communale, s'ils sont âgés de 18 ans révolus :

- *Les Suisses et suissesses domiciliés dans la commune ;*
- *Les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).*

Mot du président du Conseil communal ad intérim : accueil, salutations et présentation des membres du Conseil communal

Voici le nouveau visage du Conseil communal ad intérim :

	<p>Charrière Jean-François Président ad-intérim</p> <p>+41 79 345 15 24 jean-francois.charriere@chenens.ch</p>	<p>Administration générale Communication et information Renouvellement du Conseil communal Police des constructions Aménagement du territoire Police</p>
	<p>Demole Christian Vice-Président</p> <p>+41 79 357 60 03 christian.demole@chenens.ch</p>	<p>Eau potable Épuration Déchetterie</p>
	<p>Defferrard Claude Conseiller communal</p> <p>+41 79 627 31 81 claudedefferrard@chenens.ch</p>	<p>Routes et voirie Bâtiments communaux Protection civile <i>Pompier</i> Nature et environnement Terres communales Cimetière</p>
	<p>Gremaud Vincent Conseiller communal ad intérim</p> <p>+41 79 203 92 42 vincent.gremaud@chenens.ch</p>	<p>Ecoles AES (Accueil extra-scolaire) Affaires sociales Santé Petite enfance Bibliothèque régionale</p>
	<p>Guillet Beatrix Conseillère communale ad intérim</p> <p>+41 79 287 67 86 beatrix.guillet@chenens.ch</p>	<p>Finances Impôts Culture, loisirs et sports</p>

Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 26 janvier 2023

Le procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'article 13 RELCo, il peut être consulté au bureau communal dans les 10 jours précédant l'assemblée communale ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « Administration & autorités / Assemblées communales ».

Comptes 2022

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL SUR LES COMPTES 2022 RAPPORT SUR LES COMPTES 2022 – TENUE DE LA COMPTABILITE MCH2

Pour toutes les communes fribourgeoises, l'introduction du MCH2 (modèle des comptes harmonisés) et les nouvelles bases légales y relatives au 1^{er} janvier 2021 ont eu pour effet plusieurs modifications essentielles. Pour rappel, l'objectif premier étant de rendre la situation financière de la commune plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Pour notre commune, ces modifications n'ont pas été faciles à intégrer. Ainsi, un premier budget du compte de résultats avec le modèle MCH2 (anciennement le budget de fonctionnement) a été présenté et approuvé en assemblée communale du 15 décembre 2021. Cependant, avec l'arrivée au 1^{er} décembre 2022 de Mme Carole Pasquier, notre nouvelle administratrice des finances, le Conseil communal s'est vite rendu compte que le passage au nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 ne s'était pas fait correctement. Force était de constater qu'il serait compliqué de réajuster le budget au plan comptable MCH2 au fur et à mesure, corrigeant petit à petit les erreurs. Ainsi, il a été décidé, d'entente avec la Préfecture et le Service des communes, de réadapter la structure du budget du compte de résultats 2022 selon le plan comptable MCH2 afin de permettre à notre commune de partir sur une base correcte. À l'appui de cette décision, il a été jugé nécessaire d'apporter la meilleure transparence possible (comparaison entre budget et comptes) et une lecture facilitée pour les citoyennes et citoyens. Le budget du compte de résultats 2022 a donc été retravaillé, certains montants ont été mis dans des comptes différents, d'autres ont été ventilés dans différents comptes. Évidemment, cette réadaptation n'a aucune incidence sur les chiffres votés par l'Assemblée au mois de décembre 2021.

Les amortissements planifiés résultent des travaux effectués en décembre 2022 et en janvier 2023 pour la réévaluation des valeurs au bilan selon le format MCH2. Les montants ne correspondent pas à ceux prévus au budget. En effet, les amortissements avaient été estimés sur la base du dernier contrôle de l'endettement mis à disposition par le Service des communes augmentés d'une estimation de la charge financière des investissements intervenus en 2020 et 2021. Par conséquent, la réévaluation de valeurs au bilan selon le format MCH2 a donné d'autres montants.

L'essentiel en bref

Conformément aux bases légales en vigueur, le Conseil communal vous présente ci-après le compte de résultats 2022, le compte des investissements ainsi que le bilan au 31.12.2022. Les principaux changements sont :

- Nouvelle organisation comptable dans les différents dicastères.
- Classification comptable (par natures).
- Redéfinition des numéros de comptes.
- Réévaluation du patrimoine – adaptation du bilan au 01.01.2022.

D'une manière générale, le budget des vacations du Conseil communal a été respecté malgré la surcharge de travail assumée durant l'année 2022 par plusieurs conseillères et conseillers.

La ventilation des cotisations aux charges sociales prévue dans le budget 2022 n'a pas pu être justifiée. Le programme des salaires qui a été installé début 2023 permettra une meilleure prévision.

Des dépenses non prévues au budget d'un total de près de CHF 30'000.00 ont été consacrées à l'informatique de la commune. Le Conseil communal analysera ces postes à l'avenir avec attention. En l'état, les montants dépensés ont permis de répondre à l'urgence qui était prioritairement liée aux QR-Codes.

Des dépenses non prévues au budget concernent la location de la salle polyvalente d'Autigny. En effet, le Conseil communal d'Autigny a décidé de demander une location pour sa salle, tant pour le cercle scolaire, que pour l'utilisation sportive par les sociétés locales. Jusqu'à présent, la commune de Chénens participait uniquement aux frais de fonctionnement pour les écoles.

Dès 2023, les comptes des bâtiments sont tenus de manière distincte, de manière à ce que les charges et les produits soient visibles pour l'immeuble administratif, l'appartement de l'école ainsi que pour l'Auberge du Chêne.

Une attention particulière doit être portée aux comptes des déchets. Le taux de couverture des charges au 31.12.2022 est de 67 %, ce qui est en dessous du seuil légal défini par la loi sur la gestion des déchets (LGD). Cette dernière oblige les communes à fixer une taxe destinée à couvrir au moins 70% des frais d'élimination des déchets. Pour 2023, le Conseil communal a d'ores et déjà adapté la taxe. Cependant, malgré cette mesure, la sous-couverture demeure.

COMPTE DE RESULTATS 2022

Le résultat de l'exercice 2022 est déficitaire d'un montant de CHF 25'647.78. Cela constitue une différence favorable avec le budget 2022 qui prévoyait une perte de CHF 102'354.80. La réévaluation du bûcher d'un montant de CHF 70'600.00 a permis de limiter le déficit initialement prévu au budget.

Des variations importantes par rapport au budget 2022 sont constatées dans plusieurs dicastères. Certaines variations sont liées à l'adaptation du budget 2022 au plan comptable MCH2 (voir explications ci-dessus). Mis à part ces différences, le Conseil communal souhaite relever les éléments suivants avec les explications détaillées ci-après.

01 Législatif et exécutif

0110.3001.00 Traitements et jetons Commission financière (+ CHF 4'600.70)

Les traitements et jetons de la commission financière dépassent de CHF 4'600.70 le montant initialement prévu au budget. En raison de ce dépassement, le Conseil communal précise que le travail de la commission financière s'est avéré plus laborieux en raison d'une assemblée communale supplémentaire et des différents aspects liés à la situation financière difficile de la commune. Un justificatif détaillé indiquant le nombre d'heures et la nature de la tâche a été remis au Conseil communal.

0110.3102.00 : Imprimés et publications élections et votations (+ CHF 1'081.00)

Le dépassement de CHF 1'081.00 ne s'explique pas par les élections supplémentaires qui ont eu lieu en 2022.

02 Services généraux**0210.3010.00 : Salaires du personnel communal (+ CHF 12'601.10)**

Le dépassement est dû au paiement des heures supplémentaires du personnel et du salaire à double du mois de décembre 2022 en raison du départ de la boursière et de la venue de Mme Carole Pasquier. Les travaux menés par Mme Pasquier ont permis de réduire la facture des honoraires pour le mandat MCH2 de CHF 12'793.75 (cpte 0210.3132.0).

A noter également dans ce dicastère que quasi aucune poursuite n'a été engagée par la commune en 2022, raison pour laquelle les comptes 0210.3130.01 Frais de poursuites et 0210.4499.00 Remboursement frais de rappel et poursuites indique une différence de CHF – 1'892.35 et CHF + 2'000.00.

0220.3133.00 Informatique (outsourcing – hébergement – SITEL) (+ CHF 13'351.15)

Suite à l'introduction des QR codes (en lieu et place de bulletins de versements) au courant 2022 et en vue de l'impression des acomptes d'impôts 2022, dont l'impression devait être faite à la fin du mois de mai, il était devenu indispensable de développer le serveur informatique. En effet, l'infrastructure existante ne permettait pas d'absorber une nouvelle mise à jour. Deux variantes ont été examinées par le Conseil communal et compte tenu de la situation d'urgence, le mandat a été attribué à la société T2i.

0220.3153.00 Entretien machines et mobilier (+ CHF 3'760.90)

En lien avec l'hébergement du serveur, l'entreprise Omne a dû intervenir sur le serveur communal.

0220.3158.00 Entretien matériel informatique (+ CHF 12'310.12)

De même pour l'entretien matériel informatique et les contrats de maintenance, le dépassement est dû à l'achat d'un logiciel QR codes, les frais de licences ainsi qu'un contrat de maintenance.

15 Service du feu**1500 Service du feu communal**

Le CSPi SO a été dissout le 31.12.2022 et les équipements et véhicules repris par le Réseau Santé Social. N'étant plus propriétaire de ces éléments, il y a lieu, pour les communes partenaires de l'ex-association, de dissoudre à 100% les montants figurant encore au bilan.

21 Scolarité obligatoire**2120.3612.00 Participation halle Autigny (+ CHF 7'150.00)**

Comme expliqué ci-dessus, la convention intercommunale du cercle scolaire a été résiliée pour la fin de l'année scolaire 2021/2022. La nouvelle convention est en cours de négociation et il en ressort, que dès l'année scolaire 2022/2023, une location pour la salle polyvalente sera demandée au cercle scolaire. Ainsi le montant au prorata pour les mois d'août à décembre 2022 a été provisionné.

2140.3611.00 Participation aux dépenses du conservatoire (+ CHF 5'119.60)

Le budget pour la participation de la commune au conservatoire varie selon le nombre d'élèves, le nombre d'heures de cours suivis et le type du cours.

2170.3010.00 Salaire du personnel de conciergerie (+ CHF 3'895.30)

Les salaires des jeunes qui ont effectué les nettoyages d'été n'ont pas été prévus au budget.

2180.3612.00 Accueil extrascolaire AES – structure (- CHF 5'425.95)

Le coût de l'AES a été inférieur en raison du nombre moins élevé d'enfants inscrits. Elle peut aussi s'expliquer par le niveau de revenu des parents.

2195.3612.00 participation transports et bus scolaire (+ CHF 7'205.33)

Le Conseil communal n'a pas d'explications quant au coût supplémentaire. Il s'agit d'une erreur de report du budget.

34 Sports et loisirs**3410.3612.00 Participation à la salle de sport intercommunale (+ CHF 7'550.00)**

Une convention est en cours de négociation pour une participation de la commune de Chénens à la location de la salle polyvalente d'Autigny pour les activités sportives et associatives. Le montant de CHF 7'550.00 a été prévu en provision pour les mois d'août à décembre 2022.

3410.3636.00 Dons aux sociétés sportives (- CHF 3'350.00)

En raison de la situation financière très tendue, le Conseil communal a décidé de limiter le paiement de subventions aux sociétés sportives et locales pour l'année 2022, raison pour laquelle le budget prévu n'a pas été utilisé.

41 Hôpitaux, établissements médico-sociaux**4110.3660.99 Amortissements Réévaluation bilan (+ CHF 33'507.66)**

Par principe, seuls les investissements relatifs aux biens communaux et intercommunaux peuvent figurer au bilan. Ainsi, le paiement des participations à l'Hôpital Bertigny aurait dû être porté, de préférence, dans le compte de fonctionnement. Ces participations ont été amorties à 100% au 01.01.2022 dans le cadre des travaux de réévaluation du bilan.

54 Famille et jeunesse**5451.3636.01 Subventions versées aux mamans de jour (+ CHF 20'003.20)**

Pour ce poste, nous constatons un grand dépassement des subventions payées pour le placement des enfants auprès d'une maman de jour. Ainsi le Conseil communal a comparé les chiffres avec l'année 2021. En 2021, 18 enfants ont bénéficié d'un placement auprès d'une maman de jour pour un total de 6079.83 heures. Le montant total de la subvention s'élevait à CHF 10'347.65 et la contribution des parents à CHF 33'755.05.

En 2022, 26 enfants ont bénéficié de près de 23'720 heures de placement. La subvention de la commune s'élève à CHF 23'715.30 et la contribution des parents à CHF 58'808.25. A noter que la subvention de la commune dépend de la situation financière des parents. Dans le budget, ce facteur n'est pas prévisible, cependant il faut constater que le montant prévu au budget aurait dû être plus élevé. La moyenne des subventions versées aux mamans de jour de 2017 – 2021 est de CHF 7'202.80.

71 Approvisionnement en eau**7101.3105.00 Achats d'eau (- CHF 25'000.00)**

En 2022, la commune n'avait pas besoin d'acheter de l'eau auprès de l'AESO. Le budget n'a donc pas été utilisé.

7101.3510.00 Attribution financement spécial maintien de la valeur (FSMV)

Un montant de CHF 84'673.25 a pu être mis en réserve pour le maintien de la valeur. Cette réserve sert à payer les futurs travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable.

7101.3510.01 Attribution financement spécial équilibre du compte (FSEC)

Un montant de CHF 30'183.59 a pu être mis en réserve spéciale. Cette réserve sert à équilibrer les comptes.

72 Traitement des eaux usées**7201.3131.00 Honoraires de tiers - planifications et projections (+ CHF 29'220.05)**

À la suite des inondations sur les routes du quartier des Petits-Clos, le Conseil communal avait décidé de mandater l'entreprise Fuchs pour une étude de deux projets. La première étude concerne l'avant-projet pour l'assainissement de la route de Cottens et coûtait CHF 17'858.20 et la seconde, l'étude concernait le quartier des Petits-Clos et revenait à CHF 11'335.50. Ces montants n'ont pas été prévus au budget et étaient justifiés par le Conseil communal comme dépense urgente.

7201.3510.00 Attribution financement spécial maintien de la valeur (FSMV)

Au vu de ce dépassement, seul un montant de CHF 18'859.37 a pu être mis en réserve, ce qui s'avère insuffisant au vu des travaux à réaliser.

73 Gestion des déchets**7301 Gestion communale des déchets**

Comme expliqué précédemment, les comptes de la gestion communale des déchets est à analyser de près. En effet, ce ne sont pas les imprécisions du budget ou les dépassements qui sont en cause. Le problème est structurel. Le taux de couverture est insuffisant. Le Conseil communal a déjà pris des mesures en augmentant les taxes déchets avec effet au 1^{er} janvier 2023. Malgré cette hausse, le taux de couverture, qui devrait idéalement être à 100%, reste insuffisant.

79 Aménagement du territoire**7900.3010.00 Salaire du personnel (+ CHF 40'138.95)**

Le salaire brut de l'employée à l'administration a été oublié au budget. Cependant les charges sociales y relatives ont été prises en compte.

7900.3130.00 Émoluments administratifs (+ CHF 1'590.00)

Ce montant a été payé pour la mise en conformité du mur de la déchetterie. Il n'a pas été prévu au budget.

91 Impôts**9100 Impôts communaux ordinaires**

Les provisions pour les impôts communaux 2022 sur le revenu, la fortune, le bénéfice et le capital ont été calculées sur la base de la facturation effective de l'année fiscale 2020 et valorisées selon la projection de progression du canton.

Les provisions pour les mêmes postes pour les années fiscales antérieures correspondent à la facturation effective du 1^{er} janvier au 31 mars 2023.

Les rentrées fiscales pour l'impôt à la source présentent une augmentation substantielle par rapport aux années précédentes et à la prévision budgétaire.

Les revenus des prestations en capital sont également supérieurs au budget et aux années précédentes. Ceci indique que les contribuables ont retiré leurs avoirs de 2^e et 3^e pilier pour investir dans des travaux ou des achats de biens immobiliers.

9101 Impôts communaux spéciaux

L'impôt sur les gains immobiliers et les mutations sont plus élevés que prévu au budget. On peut mettre en corrélation ces postes avec les revenus des prestations en capital qui ont permis d'acquérir des biens immobiliers.

96 Administration de la fortune et de la dette**9610.3401.00 Intérêts passifs des engagements financiers (- CHF 10'027.44)**

Pour ce poste, une mauvaise estimation du budget est à l'origine de la différence.

9630.4443.40 Adaptation des bâtiments PF aux valeurs marchandes (+ CHF 70'600.00)

La revalorisation du bûcher communal a apporté une recette extraordinaire de CHF 70'600.00. Par ailleurs, l'acte de vente du bûcher pour le même prix a été signé en début de l'année 2023.

Nous espérons que ces explications sur les comptes 2022 vous donnent satisfaction et restons, le cas échéant, à votre disposition pour de plus amples renseignements. Nous vous prions de transmettre vos questions écrites jusqu'au lundi 29 mai 2023 à compta@chenens.ch.

Compte de résultats

	Comptes 2022		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	410'958.09	72'115.05	395'167.90	74'900.00
0110 Législatif	22'573.04		20'740.00	
0120 Exécutif	58'050.54		58'325.00	
0210 Administration des finances et des contributions	101'449.28		101'417.10	2'000.00
0220 Services généraux, autres	187'284.10	4'740.05	177'050.00	7'500.00
0290 Bâtiment administratif	6'887.55		18'110.80	
0291 Appartement école	4'297.67	18'000.00	2'000.00	18'000.00
0292 Auberge du Chêne	30'415.91	49'375.00	17'525.00	47'400.00

1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	347'761.31	257'023.86	283'664.70	252'267.00
1400	Questions juridiques générales	34'249.45	7'466.50	34'172.00	10'000.00
1500	Service du feu communal	81'797.20	25'928.55	33'462.60	26'500.00
1506	Service du feu, organisation régionale	211'202.01	211'202.01	211'767.00	211'767.00
1610	Défense militaire	3'057.29		1'500.00	
1620	Protection civile	17'455.36	12'426.80	1'913.10	4'000.00
1621	Etat-major communal de conduite			'850.00	
2	FORMATION	1082'071.15	29'686.00	1046'411.10	
2110	Ecole primaire I (école enfantine)	64'238.10		64'601.45	
2120	Ecole primaire II	390'424.53	2'862.50	379'938.35	
2130	Ecole du cycle d'orientation	329'687.00		352'229.00	
2140	Conservatoire	7'242.85		2'123.25	
2170	Bâtiments scolaires	103'875.01	26'823.50	55'825.00	
2180	Accueil de jour	3'388.15		10'750.00	
2190	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	'158.00		3'600.00	
2194	Sport scolaire facultatif	4'640.00		4'640.00	
2195	Transports scolaires	58'438.76		44'100.00	
2200	Ecoles spécialisées	112'707.00		117'104.05	
2300	Formation professionnelle initiale	7'271.75		11'500.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	44'854.00		53'092.00	
3210	Bibliothèque publique	10'670.95		11'802.00	
3220	Musique instrumentale	3'000.00		2'800.00	
3290	Culture, non mentionné ailleurs	'571.40		1'340.00	
3410	Sport	27'826.09		34'900.00	
3420	Loisirs	2'785.56		2'250.00	
4	SANTÉ	364'201.36	7'531.40	331'816.20	4'000.00
4110	Hôpitaux	36'259.76		3'109.65	
4120	Établissement médico-social	220'856.95		224'188.35	
4210	Soins ambulatoires	88'259.90		88'259.90	
4220	Services de sauvetage	11'293.35		10'258.30	
4330	Service médical des écoles	7'531.40	7'531.40	6'000.00	4'000.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	508'484.65	45'783.00	499'762.45	8'500.00
52	INVALIDITE	226'733.30		233'401.15	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	226'733.30		233'401.15	
5310	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	'544.90	'986.60	1'090.00	1'000.00
5330	Prestations aux retraités	4'768.75	2'970.00	7'200.00	7'500.00
5410	Allocations familiales (AF)	5'213.85		6'413.50	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	5'641.60		7'255.65	
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	88'386.90		72'160.00	
5590	Chômage non mentionné ailleurs	14'246.00		14'331.00	
5600	Logements sociaux	4'406.65		3'500.00	
5720	Aide matérielle	152'500.65	41'826.40	149'114.90	
5790	Assistance, non mentionnée ailleurs	6'042.05		5'296.25	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	216'582.74	33'024.25	184'985.00	22'000.00
6150	Routes communales	128'268.29	9'096.65	101'320.00	
6151	Bâtiments édilitaires	7'710.45		2'000.00	
6210	Infrastructures de transports publics	7'050.00		6'135.00	
6220	Trafic régional et agglomération	45'554.00		47'530.00	
6290	Transports publics non mentionné ailleurs	28'000.00	23'927.60	28'000.00	22'000.00

7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	707'397.63	576'544.05	551'699.45	491'200.00
7101	Approvisionnement communal en eau	245'113.50	245'113.50	211'000.00	211'000.00
7201	Traitement communal des eaux usées	250'414.10	250'414.10	198'000.00	198'000.00
7301	Gestion communale des déchets	121'079.36	81'016.45	120'319.45	77'200.00
7690	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	3'493.16		'500.00	
7710	Cimetière intercommunal	3'004.73		3'800.00	
7900	Aménagement du territoire	84'292.78		18'080.00	5'000.00
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	5'546.10	9'124.85	8'495.00	8'800.00
8110	Administration, exécution et contrôle	'170.00		'170.00	
8200	Domaine forestier communal	5'376.10	'394.00	8'325.00	
9	FINANCES ET IMPÔTS	66'029.67	2697'406.46	63'000.00	2454'172.00
9100	Impôts communaux ordinaires	21'169.55	1938'593.90	15'000.00	1868'243.00
9101	Impôts communaux spéciaux		306'551.70		222'800.00
9300	Péréquation financière intercommunale		275'567.00		275'567.00
9500	Part aux recettes sans affectation, autres		64'453.40		60'307.05
9610	Intérêts	44'860.12	41'339.86	48'000.00	27'054.95
9630	Immeubles du patrimoine financier		70'600.00		
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		'300.60		'200.00

Compte de résultats – résumé

	Comptes 2022		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	410'958.09	72'115.05	395'167.90	74'900.00
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	347'761.31	257'023.86	283'664.70	252'267.00
2 FORMATION	1082'071.15	29'686.00	1046'411.10	
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	44'854.00		53'092.00	
4 SANTÉ	364'201.36	7'531.40	331'816.20	4'000.00
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	508'484.65	45'783.00	499'762.45	8'500.00
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	216'582.74	33'024.25	184'985.00	22'000.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	707'397.63	576'544.05	551'699.45	491'200.00
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	5'546.10	9'124.85	8'495.00	8'800.00
9 FINANCES ET IMPÔTS	66'029.67	2697'406.46	63'000.00	2454'172.00
TOTALISATION	3753'886.70	3728'238.92	3418'093.80	3315'839.00
Résultat		25'647.78		102'254.80

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2022

Ci-après vous trouverez la situation du compte des investissements au 31.12.2022. Le Conseil communal donnera une information sur l'évolution des investissements lors d'une prochaine assemblée.

Compte N°	Objets en cours	Décision	Crédit	Solde au 01.01	Mouvements 2022	Solde au 31.12
0290.5000.00	Achat terrain Porchel	15.12.2022	480 000.00	0.00	476 889.70	3 110.30
7301.5060.01	Compacteur déchetterie	16.12.2021	90 000.00	90 000.00	77 740.55	12 259.45
7900.5290.00	Révision du PAL III	10.12.2020	70 000.00	70 000.00	648.95	69 351.05
7201.5032.02	Collecteur EU Les Molleyres	10.12.2020	1 200 000.00	1 107 010.00	1 002 290.05	104 719.95
7201.6370.02	Les Molleyres - participations de tiers	10.12.2020	-360 000.00	-360 000.00		-360 000.00
7201.5032.01	Equipement EU Art. 945 ferme pédagog.	03.09.2020	200 000.00	178 473.20	2 520.30	175 952.90
7101.5031.00	STAP Les Prés - assainissement	16.05.2019	350 000.00	326 596.75		326 596.75
7201.5032.00	Collecteur EU Les Carroux	16.05.2019	195 000.00	168 131.95	10 740.85	157 391.10
7201.6370.01	Carroux - participations de tiers	16.12.2021	-88 086.00	-88 086.00	-40 000.00	-48 086.00
6150.5010.01	Aménagement carrefour quartier gare	14.12.2016	110 000.00	95 884.40		95 884.40
7900.5290.01	Cadastré et géomatique	15.12.2011	63 184.90	11 512.50		11 512.50

Compte N°	Objets terminés	Décision	Crédit	clôture	2022	Clôture
0292.5060.0	Auberge du Chêne - cellule froid	16.12.2022	35 000.00	2022	34 448.05	551.95

BILAN

		Bilan au 01.01.2022	Bilan au 31.12.2022
1	ACTIF	7199'484.49	9115'916.41
10	Patrimoine financier PF	3624'587.39	2422'023.07
100	Disponibilités et placements à court terme	2355'459.59	1278'066.15
101	Créances	1165'574.35	1057'008.42
104	Actifs de régularisation	101'553.45	14'348.50
107	Placements financiers à long terme	2'000.00	2'000.00
108	Immobilisations corporelles PF		70'600.00
14	Patrimoine administratif PA	3574'897.10	6693'893.34
140	Immobilisations corporelles PA	3313'137.80	6114'269.77
142	Immobilisations incorporelles PA	128'403.10	476'141.20
145	Participations, capital social PA	17'214.00	17'214.00
146	Subventions d'investissement	116'142.20	86'268.37
2	PASSIF	-7199'484.49	-9115'916.41
20	Capitaux de tiers	-5245'243.95	-6885'235.23
200	Engagements courants	-180'974.90	-521'535.19
204	Passifs de régularisation	-425'623.85	-358'184.03
205	Provisions à court terme	-102'595.20	
206	Engagements financiers à long terme	-4420'000.00	-5999'466.01
208	Provisions à long terme	-110'000.00	
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds	-6'050.00	-6'050.00
29	Capital propre	-1954'240.54	-2230'681.18
290	Financements spéciaux	-1101'889.68	-998'169.83
295	Réserve liée au retraitement (intro. MCH2)		-237'391.06
299	Excédent ou découvert du bilan	-852'350.86	-995'120.29
2990	Résultat annuel		25'647.78
2999	Résultats cumulés des années précédentes	-852'350.86	-1020'768.07

Remerciements

Le Conseil communal remercie très sincèrement Carole Pasquier pour son excellent travail dans le cadre de l'adaptation du plan comptable MCH2. Par sa compétence et son engagement, elle a largement contribué au bon déroulement du bouclage des comptes 2022.

Suite des travaux - examen de la situation financière

La situation financière de notre commune a déjà suscité de nombreuses interventions en assemblée communale et a été largement débattue ces 2 dernières années. Il faut reconnaître, elle est source d'inquiétude, d'autant que les chiffres des comptes 2022 restent dans le rouge. Evidemment, une augmentation du taux d'imposition ne réjouit personne. Raison pour laquelle, le Conseil communal veut analyser la situation financière globale. Il établira un rapport sur les projets d'investissement en cours et un plan financier (investissements à faire ces 5 prochaines années).

À l'appui d'une planification financière et des analyses effectuées dans chaque dicastère, il pourra proposer les mesures adéquates pour remédier à la situation financière délicate de notre commune et pour rétablir une situation financière équilibrée.

Pour l'heure, il est trop tôt de tirer des conclusions. Le Conseil communal ne manquera pas de vous tenir informés en cours d'année sur les conclusions des travaux effectués. Il vous remercie de la confiance que vous lui témoignez.

Le Conseil communal

Election d'un membre à la Commission de l'énergie

A la suite de la démission d'un membre de la Commission de l'énergie, le Conseil communal est à la recherche d'un-e citoyen-ne motivé-e à rejoindre cet organe. Cette commission a un rôle consultatif et de proposition pour les objets du Conseil communal. Ses missions :

- Etablir des propositions qui concernent les aspects énergétiques de la commune
- Evaluer les propositions du Conseil communal concernées par des questions énergétiques
- Soutenir une démarche cohérente avec les objectifs du Canton et de la Confédération en matière énergétique
- Soutenir une démarche exemplaire pour l'approvisionnement en énergie des objets du patrimoine communal
- Faire œuvre de pionnier en matière d'efficacité énergétique

Cette commission se réunit entre une à deux fois par année et les membres sont rémunérés par jetons de présence.

Toute personne intéressée est priée d'envoyer un mail à l'adresse secretariat@chenens.ch.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Monsieur Claude Defferrard, Conseiller communal en charge du dicastère de l'énergie.

Election d'un membre à la Commission de l'aménagement du territoire

A la suite d'une démission, le Conseil communal est à la recherche d'un-e citoyen-ne motivé-e à rejoindre la Commission de l'aménagement du territoire.

Le rôle de cette commission est défini par la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC). Elle appuie le Conseil communal dans l'élaboration du Plan d'Aménagement Local (PAL) et de l'application de celui-ci. Elle est également chargée de préavisier les projets d'aménagement du territoire à l'intention du Conseil communal.

Cette commission se réunit au besoin et les membres sont rémunérés par jetons de présence. Cette commission aura du travail. Le PAL est de retour de la consultation préalable du canton.

Toute personne intéressée est priée d'envoyer un mail à l'adresse secretariat@chenens.ch.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Monsieur Jean-François Charrière, Président ad intérim en charge de l'aménagement du territoire.

Association des communes du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) : modification de l'article 27 des statuts

En date du 16 mai 2019, l'assemblée communale a adhéré à la nouvelle Association des communes du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) et a approuvé les statuts y relatifs.

Afin de pouvoir répondre aux exigences de la Loi sur les eaux (LCEaux) et de procéder au désenchevêtrement des tâches, l'assemblée des délégués du 17 novembre 2022 a accepté la modification de l'article 27 des statuts de l'ABVGN. Celle-ci doit également être validée par les législatifs des communes membres.

Le territoire du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue est actuellement divisé en deux Associations :

- L'Association intercommunale pour l'Épuration des eaux des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN).
- L'Association Intercommunale pour l'Épuration des eaux du Moyen-Pays de Glâne et de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS).

Chaque association assure l'application des mesures conformément aux buts des statuts respectifs.

Les nouvelles obligations du traitement des eaux, en particulier le traitement des micropolluants, auxquelles les deux STEP (station d'épuration) sont soumises, ont obligé le Service de l'environnement à procéder à une étude globale des stations d'épuration du canton.

La résultante de ladite étude figure dans le plan directeur cantonal, en vigueur depuis le 2 octobre 2018.

Le plan cantonal met également en évidence le traitement de la gestion des eaux par bassin versant. Concernant notre région, il est fait mention du Bassin versant de la Glâne et de la Neirigue, regroupant le territoire des communes membres, des deux associations (AEGN-AIMPGPS).

La loi sur les eaux (LCEaux) qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2011 prévoit une gestion globale des eaux à l'échelle régionale (bassin versant) qui permettra de préserver la ressource à long terme.

A l'heure actuelle, la ressource en eau est traitée de façon sectorielle et locale. Il n'y a souvent que peu d'interactions entre les acteurs d'une même région qui s'occupent des différents domaines liés à la gestion des eaux. La gestion par bassin versant permet d'harmoniser ces approches sectorielles et sert ainsi à une gestion plus globale et intégrale de la ressource en eau.

Modification de l'article 27 des statuts de l'ABVGN

Le comité de direction, lors de la séance du 20 octobre 2022, a soumis pour approbation à l'assemblée des délégués du 17 novembre 2022, la modification suivante :

Article 27 Limite d'endettement (actuel) :	Art. 27 Limite d'endettement (nouveau) :
1. L'association de communes peut contracter des emprunts.	1. L'association de communes peut contracter des emprunts.
2. La limite d'endettement est fixée à :	2. La limite d'endettement est fixée à :
a) CHF 200'000.- pour les investissements ;	a) CHF 6'000'000.- pour les investissements ;
b) CHF 50'000.- pour le compte de trésorerie.	b) CHF 100'000.- pour le compte de trésorerie.

Le processus des investissements au futur

Cette adaptation des statuts permettra à l'Association ABVGN de mener à bien les divers travaux d'études en général et, tout particulièrement ceux concernant la future Station d'épuration régionale, du fait de ne pas dépendre des décisions des deux autres associations (AEGN-AIMPGPS) dont les communes membres sont les mêmes.

Il va sans dire que les deux associations, mentionnées auparavant n'auront plus d'investissements se rapportant à l'extension de la STEP d'Autigny en STEP régionale, à la transformation de la STEP de Romont en STAP et du collecteur pour amener les eaux usées de la STEP de Romont à la future STEP régionale. L'objectif est la mise en service vers 2030.

Répartition des charges – charges de résultats

Ces charges sont réparties conformément à l'article 25 des statuts. L'annexe 2 aux statuts précise le pourcentage par commune membre en tenant compte de la population légale au 31.12.2019.

Commune	Population légale au 31.12.2019	Clé de répartition
		en %
Autigny	796	2,75%
Billens-Hennens	786	2,72%
Chénens	842	2,91%
Cottens	1 504	5,20%
Gibloux	7606	26,30%
Le Châtelard	364	1,26%
Grangettes	222	0,77%
Massonnens	533	1,84%
Mézières	1 044	3,61%
Romont	5 366	18,56%
Sâles	1 441	4,98%
Siviriez	2 281	7,89%
Villaz	2 303	7,96%
Villorsonnens	1 498	5,18%
Vuisternens-devant-Romont	2 330	8,06%
Total	28 916	100%

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal soumet à l'assemblée communale, pour approbation, la modification de l'article 27 des statuts de l'Association de communes du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN). Le Conseil communal vous invite donc à accepter cette modification des statuts de l'ABVGN.

Christian Demole, Conseiller communal

Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français : modifications statutaires

L'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français fédère 27 communes réparties en 6 régions sur les deux districts de la Sarine et du Haut-Lac francophone. Son but est de gérer les écoles du cycle d'orientation du Gibloux (à Farvagny), de Marly, de Pérolles (à Fribourg), de Sarine Ouest (à Avry) ainsi que la future école qui va voir le jour à Givisiez.

Plusieurs points des statuts de cette association ont dû être adaptés, notamment en fonction de la construction du futur CO de Givisiez. S'agissant d'une modification essentielle des statuts (art. 113 LCo), celle-ci doit donc être approuvée par les trois quarts des communes représentant les trois quarts de la population. Seules les modifications de ces statuts doivent être soumises aux assemblées communales.

Voici les trois points qui changent :

1. Modification de la composition du Comité de direction

La construction d'un nouveau CO à Givisiez implique qu'un représentant de la commune siège soit ajouté pour Givisiez.

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 16. Composition</p> <p>1. Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et de dix autres membres selon la représentation suivante :</p> <p>[...]</p> <p>- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne)</p>	<p>Art. 16. Composition</p> <p>1. Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et d'onze autres membres selon la représentation suivante :</p> <p>[...]</p> <p>- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Givisiez, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne)</p>

2. Modification de la clé de répartition des frais

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 37. b) Critères de répartition</p> <p>Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <p>- 75 % selon le chiffre de la dernière population légale ;</p> <p>- 25 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.</p>	<p>Art. 37. b) Critères de répartition</p> <p>Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <p>- 80 % selon le chiffre de la dernière population légale ;</p> <p>- 20 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.</p>

Cette modification concerne un élément de péréquation : sur le modèle de la péréquation entre les communes (Chénens est bénéficiaire), un élément de solidarité avait été mis en place. Selon les statuts de l'association, un accord avait été trouvé entre toutes les communes.

Cet accord est aujourd'hui partiellement remis en question : le mécanisme reste, les communes à fort potentiel fiscal continueraient en cas d'acceptation à payer proportionnellement plus, mais le fait de passer de 75/25 à 80/20 réduirait significativement la charge des communes contributrices, partant, augmenterait celle des communes qui profitent à ce jour de ce mécanisme.

La variante finalement proposée ne change par contre pas le fait que les toutes les communes contributrices restent contributrices et que toutes les communes bénéficiaires restent bénéficiaires. Selon les chiffres proposés (simulation sur les chiffres de 2021), cette solution amènerait pour Chénens une augmentation de 1,4%, soit environ CHF 5.10 francs par habitant.

3. Modification de la limite d'endettement de l'Association

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 39. Emprunts de l'Association</p> <p>¹Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 100 millions de francs.</p>	<p>Art. 39. Emprunts de l'Association</p> <p>¹Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 125 millions de francs.</p>

Une forte augmentation des besoins en financement est attendue (dans un contexte général de renchérissement), en particulier :

- Assainissement du CO de Marly ;
- Construction du CO de Givisiez ;
- Autres besoins courants et éventuelles possibilités de transformation / extension des bâtiments existants.

Il est donc logique de relever cette limite d'endettement.

Si les points 1 et 3 semblent parfaitement justifiés, le point 2, à savoir « la modification de la clé de répartition des frais » a fait débat lors de la dernière assemblée des délégués, il avait été sérieusement réfléchi, en prenant en compte plusieurs scénarios et en demandant l'avis de la commission financière de l'association. Ce point-là n'a été validé qu'à une très courte majorité (47 voix pour, 42 voix contre et aucune abstention) par l'assemblée des délégués du 14 décembre 2022.

Mais finalement, ce sont les assemblées communales qui auront le dernier mot ; en cas d'acceptation par $\frac{3}{4}$ des communes représentant les $\frac{3}{4}$ de la population au moins, ces changements devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024. En cas de refus, ces discussions devront obligatoirement être reprises en 2024 pour une entrée en vigueur en 2025.

Le Conseil communal de Chénens soumet donc comme demandé par la préfecture ce point à son assemblée. Toutefois, la situation financière délicate de Chénens ne permet pas, selon lui, d'aller dans le sens de l'assouplissement des mesures péréquatives (point 2).

Certes, les montants en jeu sont relativement modestes et déjà le fruit d'une intense discussion et de compromis, mais il faut aussi être conscient que l'acceptation éventuelle de cette modification amènerait inévitablement d'autres demandes similaires. C'est d'ailleurs déjà le cas au sujet des services auxiliaires (logopédie, psychologie, psychomotricité) par exemple.

Le Conseil communal vous invite donc à refuser ces modifications statutaires lors de l'assemblée.

Vincent Gremaud, Conseiller communal ad intérim

Informations du Conseil communal

OBJECTIFS DU CONSEIL COMMUNAL AD INTÉRIM DE CHÉNENS

Sur la base du mandat et des attentes de Mme la Préfète de la Sarine, le Conseil communal ad intérim de Chénens a concrétisé les objectifs sur lesquels il va se baser pour mener à bien son mandat. Ces objectifs vont guider notre travail durant cette année 2023. Dans un autre article, nous présenterons la planification générale qui découle de ces objectifs.

La précision de ces objectifs va permettre à chaque membre du Conseil communal de prendre en charge son mandat, de s'impliquer dans sa réalisation et de le mener à bien. Ils permettront également de communiquer proactivement envers le personnel, les citoyennes et citoyens et la population. Les objectifs généraux sont donc les suivants :

1. Gérer la Commune de Chénens à l'instar de tous les Conseils communaux du canton de Fribourg ;
2. Créer les conditions pour permettre l'organisation de nouvelles élections et les mettre en œuvre, le cas échéant, préparer les élections complémentaires au Conseil communal ;
3. Communiquer, informer et impliquer la population de Chénens au sujet de l'évolution de la situation, de notre travail, de la planification et des mesures à prendre ;
4. Etablir le rapport à l'intention de Madame la Préfète de la Sarine pour le 19 juin 2023 selon sa demande.

Chacun de ces objectifs est détaillé ci-dessous, ceci permettra de bien comprendre où les autorités communales vont. Les citoyennes et citoyens auront ainsi la possibilité de suivre l'évolution de la situation. D'autre part, il ne faut pas oublier que, finalement, des citoyens de Chénens devront s'engager pour leur commune dans le cadre du Conseil communal à renouveler. Plus nous vous informerons, plus cela permettra aux personnes intéressées de s'impliquer.

1. Gérer la Commune de Chénens

- a) Sur la base de l'article 60 Attributions de la loi sur les communes, RSF 140.1 (LCo) et les articles 61 à 67.
- b) Sur la base du règlement d'organisation du Conseil communal et en application des ordonnances de Mme la Préfète de la Sarine.
- c) En établissant une feuille de route claire et précise pour la tenue des élections, en tenant compte de l'état d'avancement des prérequis, incluant les dates clés, les exigences légales et les processus de communication (voir l'article dans ce bulletin « Planification générale que s'est donnée le Conseil communal ad intérim de Chénens »).
- d) En établissant un plan de législature qui soit un soutien pour l'éventuel nouveau Conseil communal ou pour le Conseil communal ad intérim s'il devait perdurer.
- e) En portant une attention particulière au personnel afin de créer une situation plus sereine et la pérennité nécessaire à un fonctionnement optimal de l'administration communale.
- f) En mettant à jour les processus et procédures nécessaires au fonctionnement de l'administration.

- g) En analysant la situation financière afin de disposer d'une vision claire de la commune et de prendre des décisions éclairées quant à la gestion des ressources :
- i. Finaliser les comptes 2022 et les faire approuver par l'assemblée communale. En particulier, il sera possible de déterminer s'il est nécessaire d'augmenter les impôts ou les taxes pour équilibrer les finances.
 - ii. Mettre à jour ou établir un plan financier des investissements pour le court terme et pour la fin de la législature. Cela permettra de corrélérer la situation des comptes 2022 avec une vision des investissements qu'il serait nécessaire ou souhaitable de faire ;
 - iii. Proposer, le cas échéant, à l'assemblée communale les mesures à prendre. Si l'augmentation d'impôts et/ou de taxes se justifie, la proposer à l'assemblée communale et la faire passer.
- 2. Créer les conditions pour permettre l'organisation de nouvelles élections et les mettre en œuvre, le cas échéant, préparer les élections complémentaires au Conseil communal**
- a) En étudiant les conditions (autres que financières) permettant un fonctionnement à long terme et de manière adéquate des autorités, que ce soit de manière indépendante ou dans le cadre d'un processus de fusion.
 - b) En préparant les élections complémentaires au Conseil communal et pour cela ramener la sérénité et préparer les conditions pour un Conseil communal pérenne ;
 - i. Définir et chercher activement des candidats ayant les compétences et l'envie de s'impliquer au sein du Conseil communal, cela dans la durée ;
 - ii. Planifier les élections en fonction des résultats obtenus aux deux premiers points du deuxième objectif.
- 3. Communiquer, informer et impliquer la population de Chénens au sujet de l'évolution de la situation, de notre travail, de la planification et des mesures à prendre**
- a) En préparant un plan de communication orienté vers les entités suivantes :
 - i. Population de Chénens ;
 - ii. Assemblée communale ;
 - iii. Commission financière ;
 - iv. Préfecture de la Sarine ;
 - v. Média.
- 4. Etablir le rapport à l'intention de Madame la Préfète de la Sarine pour le 19 juin 2023 selon sa demande**
- a) En décrivant l'état de la situation à cette date.
 - b) En démontrant l'avancement des travaux et le degré d'atteinte des objectifs.
 - c) En se déterminant sur la potentialité de réaliser complètement l'ensemble des objectifs à moyen terme.

MERCI AUX DEUX CONSEILLÈRES QUI ONT TERMINÉ LEUR MANDAT À FIN MARS 2023

Le Conseil communal ad intérim de Chénens, au nom de la population et en son propre nom, tient à remercier Madame Carmen Landolt Läubli et Madame Ariane Macherel pour leur action au Conseil communal.

Commençons par celle qui a durant 12 ans donné son temps libre au Conseil communal de Chénens, **Carmen Landolt Läubli**. Tu as été élue au printemps 2011 et de cette date jusqu'au début de la législature 2021-2026, tu étais Conseillère communale et en 2021, tu as été choisie pour être la Syndique. Ton engagement et ton dévouement ont été d'une grande valeur pour la communauté villageoise.

Pendant tes années en tant que Conseillère communale, tu as pris en charge des responsabilités importantes, notamment la gestion des écoles, du social et de la déchetterie. Ton travail a permis d'améliorer de nombreux aspects de la vie communale, et nous t'en sommes extrêmement reconnaissants.

Depuis ta nomination en tant que Syndique en 2021, tu as pris en main la direction de l'administration, du personnel et de l'information, ainsi que la gestion des finances. Ta détermination à accomplir les tâches qui t'étaient dévolues a été remarquable.

Nous savons que tu as investi beaucoup de temps, d'énergie et de passion dans tes fonctions de Conseillère communale et de Syndique, et nous sommes conscients que cela n'a pas toujours été facile. Mais ta persévérance et ton dévouement ont permis de réaliser de nombreuses avancées pour la commune, et la population de Chénens t'en est très reconnaissante.

Au nom de la population et des autorités de Chénens, nous tenons, Carmen, à te remercier chaleureusement pour ton temps, ton travail acharné et ton dévouement. Nous te souhaitons tout le meilleur pour tes projets futurs et profite de ton temps libre.

Avec toute notre gratitude et notre admiration.

Ariane Macherel, tu es entrée au Conseil Communal en février 2022 et tu as repris le dicastère des constructions et de l'aménagement ainsi que la vice-syndicature. Le travail lié au domaine des constructions t'a beaucoup occupé, car tu as remis un certain nombre de choses à leur place, tant au niveau du suivi des dossiers que des procédures. Tu as dû former le personnel communal sur les différents outils de suivi des permis de construire ou de la gestion des données des bâtiments.

Merci pour ton travail pour la Commune de Chénens et merci pour avoir assuré une bonne transmission des dossiers du Plan d'Aménagement Local. Bon vent à toi aussi.

Jean-François Charrière, Président ad intérim

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Malgré la démission de Madame Carmen Landolt Läubli, cette dernière a accepté de continuer son mandat de présidente de ladite commission. Nous vous informons également que Monsieur Jean-François Charrière a été nommé membre avec voix consultative par le Conseil communal.

* * *

Informations générales

Chénens a fêté une nonagénaire !

Monsieur Jean-François Charrière, au nom du Conseil communal, a eu le plaisir de rendre visite à Madame Denise Chardonnens, résidente de la Résidence Saint-Martin à Cottens. Une fête a été organisée en son honneur le 26 avril dernier. L'accueil y a été très chaleureux et festif !

Le Conseil communal lui souhaite encore une bonne santé et des moments de bonheur avec sa famille !

Récit de sa vie écrit par sa fille Raymonde Hayoz

Madame Denise Chardonnens est née le 14 avril 1933 à Chénens dans une famille d'agriculteur, entourée d'un frère et de trois sœurs. C'est en 1960 qu'elle épouse Gilbert et de cette union naîtront 5 enfants.

Aujourd'hui âgée de 90 ans, Denise est grand-maman de 8 petits-enfants et d'un arrière-petit-fils !

C'est à la Résidence Saint-Martin de Cottens qu'elle a débuté une nouvelle étape de sa vie, où elle y passe de bons moments en prenant beaucoup de plaisir à participer aux diverses activités et sorties organisées.



Columbarium

Le columbarium est un endroit commun pour le dépôt des urnes funéraires de nos défunts. Selon l'article 16 du Règlement du cimetière, le dépôt de fleurs et divers ornements floraux est toléré à l'endroit qui leur est réservé uniquement.

Aujourd'hui, en plus des fleurs, on peut trouver diverses décorations qui ne respectent pas le règlement (statues, photos, etc.). Dès lors, nous demandons aux familles de bien vouloir récupérer leur décoration **avant le 15 juin 2023**.

Nouveaux jeunes citoyens

Le 3 février dernier, le Conseil communal a invité 12 nouveaux jeunes citoyens (nés en 2004 et 2005) à une soirée récréative. 6 d'entre eux ont répondu présents. La soirée a débuté par des énigmes à résoudre dans des salles de Friscape. L'activité s'est suivie d'un apéritif et d'un repas dans un restaurant de la place de Fribourg, dans une ambiance très conviviale.

Encore toutes nos félicitations à ces jeunes et merci de votre participation !



Salle de l'abri à louer

Nous vous rappelons qu'il est possible de louer l'abri PC pour vos fêtes de famille, réunions entre amis, etc. La salle de 105 m² se situe en dessous de l'école. Elle dispose de tables et de chaises pour 60 personnes. La cuisine est équipée d'un lave-vaisselle ainsi que d'une machine à café Nespresso. La vaisselle, les couverts ainsi que les ustensiles de cuisine sont mis à disposition.

Le prix de location pour cette salle est de CHF 100.– pour les habitants de Chénens et CHF 150.– pour les non-résidents. Pour réserver cette salle ou pour des informations complémentaires, merci de bien vouloir prendre contact avec l'administration communale.

Nettoyages d'été

La commune recherche 5 jeunes (âge minimum requis : 16 ans révolus) pour les nettoyages d'été de l'école, de l'administration communale et de l'abri PC. Ces travaux seront effectués durant la semaine du 10 au 14 juillet 2023.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire par e-mail auprès de l'administration communale à l'adresse secretariat@chenens.ch jusqu'au **31 mai 2023**.



AES (Accueil extra-scolaire)



Les inscriptions à l'AES pour la rentrée scolaire 2023-2024 sont ouvertes jusqu'au **1^{er} juin 2023**.

Après cette date, les inscriptions seront acceptées selon les disponibilités d'accueil.

Nous vous rappelons que l'inscription de votre/vos enfants à l'AES, doit être effectuée ou renouvelée pour **chaque année scolaire**. Les formulaires d'inscription sont à disposition sur le site internet de la commune. Les plages horaires seront ouvertes en fonction des demandes.

Déchets encombrants

Nous vous rappelons que les déchets encombrants peuvent être évacués, sur demande, par l'intermédiaire de la commune (tout objet qui, pour des raisons de dimensions, ne peut être introduit dans les bennes prévues à la déchetterie et qui ne peut pas être jeté dans les ordures ménagères). Pour ce faire, il vous suffit de prendre contact avec notre employé communal, Monsieur Claude Magnin, 079 705 80 08.

N'hésitez pas à consulter le Mémo Déchets qui répertorie un grand nombre d'informations relatives à la gestion des déchets.



Application iSarine

Sous l'égide de l'Association régionale de la Sarine (ARS), les communes se sont dotées d'un nouveau moyen de communication avec les habitant-e-s : l'application iSarine. Cette dernière est en fonction depuis le 6 mars dernier. La Commune de Chénens y participe et pourra ainsi donner régulièrement des informations officielles, urgentes ou non.

  Association Régionale de la Sarine

L'app iSarine

Plus besoin de rechercher l'information, laissez-la venir à vous.

- La déchetterie est fermée ?
- Un nouvel emploi à la commune ?
- Un problème avec le réseau d'eau ?
- Des risques d'inondation ?
- La route est détournée ?

Recevez toutes les dernières informations communales grâce à iSarine !

Téléchargez dès maintenant iSarine !

App Store  Google Play 



Cartes journalières CFF

Nous rappelons que la commune de Chénens tient à disposition 2 cartes journalières. Le prix des cartes journalières est fixé comme suit :

- Tarif commune : CHF 41.–
- Tarif hors commune : CHF 47.–

Les enfants de 6 à 16 ans, pour autant qu'ils soient accompagnés de l'un ou l'autre des parents, voyagent gratuitement. Une légitimation de famille (disponible auprès des CFF) doit simplement être présentée au contrôle. Les personnes désireuses de voyager en 1ère classe peuvent obtenir au guichet de la gare un sur-classement général.

Les déplacements sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation et des entreprises de tram et de bus sont compris dans l'abonnement.

Pour disposer de ces cartes journalières, il vous suffit de consulter les disponibilités en ligne via le lien notre site internet www.chenens.ch, page d'accueil Cartes CFF et de les commander auprès de l'administration communale. Ces abonnements ne seront ni repris ni remboursés.



Qualité de l'eau potable pour 2022

Base légale :

Art. 5 de l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016.

La Commune de Chénens a effectué 6 prélèvements sur le réseau communal y compris la source Les Prés à Chénens et le puits du Moulin à Autigny. Tous les échantillons, après traitement, sont conformes aux normes en vigueur.

La dureté moyenne de l'eau est de 34,4° FH.

La teneur moyenne en nitrates est de 21,3 mg/l. (maximum 40).

Provenance de l'eau :

- 1) Eau de la source Les Prés, route d'Autigny, traitée par une installation UV.
- 2) Eau du puits Le Moulin, route d'Estavayer-le-Gibloux, traitée par une installation UV.

Renseignements :

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès du Fontainier Monsieur Claude Magnin et auprès du Conseiller communal responsable du dicastère des eaux Monsieur Christian Demole.

Claude Magnin, Fontainier

Déchetterie : recommandations d'usage concernant le compacteur à déchets ménagers

Voilà déjà plusieurs mois que le nouveau compacteur pour les déchets ménagers est en fonction. Après quelques réglages de base, il répond aux attentes et donne entière satisfaction.

Malgré son aspect massif, ce compacteur est muni d'une balance/peseur contenant un mécanisme de précision pesant les déchets à 100 gr. près. Il convient donc de l'utiliser avec un minimum de soin.

Voici donc quelques recommandations d'usage afin d'assurer un fonctionnement sans dérangement :

- Seuls les déchets en sac sont autorisés.
- Le nombre de sacs, est à respecter selon les indications.
- Ne dépasser en aucun cas le poids maximum de 30 kg. Effectuer plusieurs pesées si les déchets dépassent ce poids.
- Ne pas lancer des sacs lourds dans le tambour, mais les déposer doucement.
- Ne pas bourrer le tambour de déchets, en essayant de les comprimer.
- Ne pas mettre dans le tambour des déchets en vrac ou salissants.
- Ne pas forcer la porte du compacteur.



Pour ce qui concerne l'identification au moyen de la clé à puce, il convient d'appliquer celle-ci sur le symbole du panneau, à droite de la balance, et de maintenir la clé IMMOBILE pendant environ 2 secondes. Si l'on bouge la clé, la procédure d'authentification de la clé ne peut pas se faire correctement et le système rejette la clé, en émettant un bip.

Chaque dysfonctionnement envoie une alarme et est enregistrée avec les informations détaillées (heures précises, etc.). Une intervention humaine est donc nécessaire.

Quelques situations rencontrées ne respectant pas les recommandations :



En respectant ces recommandations d'usage, vous pouvez garantir une utilisation efficace et durable du compacteur à déchets ménagers. Nous vous remercions d'avance de votre diligence.

Christian Demole, Conseiller communal

Point de Rencontre d'Urgence (PRU)

Qu'est-ce qu'un « PRU » ?

Un point de rencontre d'urgence permet de garantir un emplacement déterminé sur lequel les autorités et la population peuvent se retrouver en cas de besoin. En particulier en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut se rendre sur place afin d'y être assistée.

A quoi bon ?

En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut y obtenir toutes les informations nécessaires à temps et trouver l'assistance le cas échéant. Par le biais de radios POLYCOM, le PRU assure une communication rapide et directe avec les feux bleus et l'organe cantonal de conduite.

Selon l'événement, la population peut y trouver de l'eau potable, de la nourriture, des médicaments, des premiers soins ou d'autres moyens pour couvrir les besoins fondamentaux. Le PRU peut également servir comme premier élément d'un processus d'évacuation, p.ex. vers un hébergement d'urgence.

Comment trouver le PRU ?

Le PRU de la commune de Chénens se trouve à l'abri PC communal (bâtiment scolaire). En cas d'événement, le PRU est signalé par un panneau et/ou une oriflamme. Les PRU du canton sont publiés sur le site internet www.pointrencontreurgence.ch et seront prochainement publiés dans le Géoportail du canton.

Quand sera-t-il activé ?

Lors d'événements de grande ampleur, la mise en service des points de rencontre d'urgence est décidée par le canton. En cas d'événements d'ampleur plus réduite, la commune, respectivement son état-major de crise, décide de l'activation.

Le PRU sera activé notamment en cas de blackout, de délestage cyclique dans le cadre d'une pénurie d'électricité, de pannes de réseaux ou d'événements nécessitant une évacuation (p.ex. alarme-eau, inondation, éboulement).

Quelles mesures de précautions peut prendre la population ?

Les provisions domestiques éviteront bien des mauvaises surprises. Elles garantiront moins de stress et surtout pas de panique. Chacun de nous a donc intérêt à se préparer à une certaine autarcie pour surmonter un cap difficile.

Il faut avoir des aliments stockables pour une bonne semaine et 9 litres d'eau par personne.

Il faut aussi avoir à portée de main des objets utiles lors d'une panne de courant : radio à piles, lampe de poche, quelques piles de réserve, bougies, allumettes ou briquet. Il est également recommandé de garder chez soi une réserve minimale d'argent liquide en petites coupures. L'hygiène et la santé viennent compléter la liste : savon, papier WC, pharmacie de secours (pansements, thermomètre, analgésiques) et médicaments personnels.

Vous trouverez plus d'informations au sujet des provisions domestiques sur <https://www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home/themen/notvorrat.html>.

Encore des questions ?

Le Conseiller communal responsable du dicastère, Monsieur Claude Defferrard, est à votre disposition au 079 627 31 81.

Agenda communal

03.06.2023	Coup de balai	09h00	Chénens, cour d'école
04.06.2023	Loto Association chevaline de la Sarine	19h30	Autigny, halle polyvalente
18.06.2023	Loto Cercle scolaire	19h30	Autigny, halle polyvalente
09.07.2023	Loto Fromagerie du Tchad	19h30	Autigny, halle polyvalente
31.07.2023	Fête nationale Communes d'Autigny et de Chénens	Autigny, au terrain des Glières	

Fermetures du bureau communal

En raison de jours fériés et vacances, le bureau communal sera fermé aux dates suivantes :

- Jeudi 18 mai 2023 : Ascension
- Lundi 29 mai 2023 : Lundi de Pentecôte
- Jeudi 8 juin 2023 : Fête-Dieu
- **Du lundi 31 juillet au vendredi 18 août 2023 : vacances d'été – fermeture générale**
- Mercredi 1^{er} novembre 2023

Pendant la fermeture estivale, aucune permanence ne sera assurée. Dès lors, nous vous prions de prendre vos dispositions en conséquence pour l'achat des cartes CFF.

Pour rappel, lorsqu'une veille de fête tombe sur un jour d'ouverture, la fermeture du bureau intervient à 16h00.



Coup de balai pour la population



**COUP
de BALAI**

**Action
cantonale
de ramassage
des déchets**

www.balai.ch
#coupdebalai

CHENENS
samedi 3 juin 2023

Le coup de balai est une action cantonale de **ramassage des déchets** dans l'espace public.

Vous êtes intéressé-e-s par cette action ? Alors rendez-vous le **samedi 3 juin 2023 à 09h00**, dans la cour d'école. L'opération sera suivie d'une verrée dès 11h30 à la déchetterie !

Pour des raisons d'organisation, merci de vous inscrire à l'adresse suivante : secretariat@chenens.ch. Les personnes non inscrites pourront bien entendu participer.

Nous nous réjouissons de vous y rencontrer nombreux !



Informations publicitaires

Carte culture



Participer à la vie culturelle, sportive et de loisir malgré un petit budget.

Vous voulez profiter de la vie culturelle à petit prix ? La CarteCulture de Caritas Fribourg est faite pour vous !

Qu'est-ce que la CarteCulture ?

Cette carte permet aux personnes à petit budget de profiter de rabais d'au moins 30% sur des activités telles que le cinéma, la piscine, les musées, le théâtre, les concerts, les abonnements de journaux, etc.

Qui peut bénéficier de la CarteCulture ?

Vous pouvez obtenir la CarteCulture si vous bénéficiez d'une réduction des primes d'assurance maladie, des prestations complémentaires de l'AVS / l'AI, de l'aide sociale, d'une bourse d'études ou si vous avez une saisie de salaire de 9 mois ou plus.

Quelles sont les offres de la CarteCulture ?

La liste des partenaires et des offres sont référencés sur le site www.carteculture.ch/fribourg-et-region.

Bénéficiez par exemple de :

- 50% de réduction à Equilibre-Nuithonie de Fribourg ;
- 35% de réduction pour l'Estivale Open Air d'Etavayer ;
- 50% sur les spectacles du cirque Knie ;
- 30% de réduction sur les abonnements à La Lanterne Magique ;
- la gratuité des entrées à plusieurs musées du canton ;
- 30% sur les entrées au Papilliorama de Chiètres ;
- 40% sur les entrées au théâtre La Malice de Bulle ;
- l'accès aux Epiceries Caritas, etc.

Comment fonctionne la CarteCulture ?

Pour bénéficier des réductions, vous devez présenter votre carte à la caisse des partenaires de la CarteCulture lors de l'achat de votre bien ou service.



Combien coûte la CarteCulture ?

La CarteCulture est gratuite et valable une année. Vous pouvez l'utiliser dans le canton de Fribourg ainsi que dans le reste de la Suisse. Pour toute information complémentaire, contactez Caritas Fribourg au 026 321 18 54.



Formulaire à remplir :



QU'EST-CE QUE LA CarteCulture?

La CarteCulture permet aux personnes avec des petits budgets de profiter de rabais entre **30% et 70%** sur les offres culturelles, sportives ou de formation, telles que cinémas, piscines, théâtres, cours de langue, concerts, abonnements de journaux, etc.

La CarteCulture est gratuite.

OUI, JE COMMANDE LA CARTECULTURE

Offre valable pour les communes ayant adhéré à la CarteCulture.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Date de naissance _____

Téléphone _____

E-mail _____

Je souhaite recevoir la newsletter par courriel

Documents à joindre:

1. Photo-passeport (veuillez inscrire votre nom et prénom au verso de la photo)

2. Décision d'octroi d'une réduction de primes d'assurance maladie ou décision d'octroi d'une bourse ou dernier avis de taxation et attestation de baisse de revenu ou attestation de baisse de salaire.

Date: _____ Signature: _____

Veuillez envoyer le formulaire à l'adresse suivante: Caritas Fribourg / CarteCulture Rue de Morat 8 – 1700 Fribourg

Inscription en ligne et information: www.carteculture.ch/fribourg 026 321 18 54 ou info@caritas-fr.ch







IPSO (insertion professionnelle de Sarine-Ouest)



IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale.



IPSO vient tout juste de fêter ses 2 ans d'activité. Ce sont près de 250 interventions qui ont été réalisées et vous êtes toujours plus nombreux à nous solliciter pour divers travaux.

IPSO vous doit cette croissance. Notre panel de travaux s'élargit et vous participez de manière directe à la réinsertion des personnes engagées dans notre service. Ce ne sont pas moins de 4 anciens bénéficiaires de l'aide sociale sur 6 qui ont quitté IPSO en ayant signé un contrat de travail. Pour tout ça, on vous doit un grand MERCI !



- Fabrication
- Montage
- Nettoyage et entretien de propriété
- Manutention
- Réparation
- Débarrassage
- Transport de marchandises
- Petits travaux de peinture
- Etc...

Une visite à domicile suivi d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement. N'hésitez pas à nous contacter pour tous vos besoins. Vous serez conseillés et bénéficierez d'un travail de qualité. Nous sommes également à même de vous diriger vers des entreprises compétentes pour les travaux que nous ne pourrions assumer nous-mêmes.

Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'ARCOS est de 30.-/heure.



Avis / Témoignages clients

« A plusieurs reprises, des travaux de coupe d'herbe, de nettoyage et défrichage de talus ont été réalisés sur mon terrain privé. Le contact est très facile avec IPSO et très réactif. Le travail est très bien réalisé et dans les délais prescrits. Je suis très satisfait de leur travail et les recommande avec plaisir. » Monsieur A. Ponthaux

« Disposant d'un budget limité, notre association a fait appel à IPSO pour un travail particulier d'équipements. La collaboration a été fructueuse et les délais tenus. » Monsieur D. Avry-sur-Matran

« Nous avons eu la chance de bénéficier des services d'IPSO et nous ne pouvons que les recommander pour leur efficacité et leur disponibilité. » Mme F. Cottens

« Le monde marche sur la tête. Il est des organisations telles qu'IPSO qui font exactement le contraire. Elle donne la chance à des personnes qui en ont moins que nous tous. En plus leur travail est impeccable, dans les délais et très soigné. Donner du travail à IPSO c'est être acteur de la réinsertion pour des personnes en difficulté, faites leur confiance, vous ne serez pas déçus. » Anonyme, Onnens

Contact :

David Robert, responsable IPSO, Route de Rosé 49, 1754 Rosé
079 244 61 13, ipso@arcos-sarine.ch, <https://www.arcos-sarine.ch>

Service des forêts et de la nature SFN



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Le grand retour du bois

matière noble, locale et durable

Notre empreinte écologique est toujours plus marquée, il est temps de revenir aux fondamentaux et de redonner sa place au bois dans notre quotidien en phase de décarbonisation.

Par sa texture chaleureuse, sa création d'ambiance incomparable, le bois nous reconnecte avec notre environnement naturel. Ce matériau indigène qui pousse chaque jour sous nos fenêtres est encore largement sous-exploité. L'accroissement annuel des forêts fribourgeoises dépasse le demi-million de m³. Nous en exploitons chaque année environ 260'000 m³. En soustrayant les forêts improductives situées dans des secteurs inaccessibles ou escarpés, un peu moins de 100'000 m³ sont annuellement encore disponibles.

La mise en œuvre du bois amène une véritable plus-value régionale. Elle fournit du travail aux équipes forestières, puis à nos scieurs et pour terminer à de nombreux artisans menuisiers, ébénistes et j'en passe. Cette matière première transformée in situ est une véritable mine d'or locale. Cette constatation est encore plus flagrante lorsqu'on analyse les chiffres pour la production de bois-énergie. Le tableau ci-dessous résume bien le bilan financier pour une région. La valeur ajoutée est énorme. Tous ces flux financiers engendrent des places de travail locales, nourrissent des familles mais aussi génèrent des impôts pour nos institutions publiques. Ces dernières années et avec ce réflexe d'économie de proximité, plusieurs bâtiments notamment des écoles ont été construits ou sont en cours de construction en bois local dans le canton. Effort remarquable à pérenniser !

Capital investi et création de valeur

	Bois	Mazout	Gaz
Total	100.-	100.-	100.-
Région	50.-	16.-	14.-
Suisse	45.-	25.-	12.-
Etranger	5.-	59.-	74.-

Source : Energie-bois Suisse

Les énergies fossiles provoquent des dommages écologiques démesurés que ce soit par l'extraction, le raffinage ou encore le transport, à l'inverse le matériau bois est sobre et écologique. Il est malheureusement évident qu'en exploitant la totalité du potentiel bois encore disponible en Suisse, sous forme de matériau ou

Cependant, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre afin d'exploiter l'entier de ce potentiel qui sommeille dans nos forêts. C'est une contribution de plus dans l'optique de réduire notre empreinte écologique en valorisant un matériau naturel au bilan carbone neutre.



Ecole de Marly en construction avec du bois local

De la forêt jusqu'au produit fini, l'ensemble des sous-produits est utilisé. Les billes de mauvaise qualité et une partie des branchages sont transformées en copeaux de bois pour alimenter les chauffages à distance. La sciure issue de la fabrication de poutres ou planches est utilisée à la production de pellets pour les chauffages. L'écorce des troncs livrés en scierie alimentent les fours de séchage des produits du sciage et des chauffages à distance.

Il faut toutefois être raisonnable et ne pas tomber dans l'autre extrême en voulant absolument exploiter jusqu'à la dernière brindille. Cette pratique encore courante jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle lorsqu'on se chauffait principalement avec des poêles domestiques n'est plus d'actualité. Une proportion d'arbres secs sur pied et de bois mort en forêt est indispensable au bon fonctionnement de notre écosystème. Cela permet de favoriser notamment une quantité d'insectes et de champignons gages d'une grande biodiversité et résilience du milieu. Contrairement à certaines croyances, ces bois en état de décomposition ne propagent aucune maladie.

Le clic utile

<https://www.holz-bois-legno.ch/fr>

Hauterive, février 2023

Frédéric Schneider

Bibliothèque régionale d'Avry

Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires

Mardi 15h-18h
 Mercredi 15h-19h30
 Jeudi 15h-18h
 Vendredi 15h-18h
 Samedi 9h-12h

8 documents
 pour un prêt
 de 1 mois

Prix

Jusqu'à 16 ans :
 gratuit
 Apprentis/étudiants :
 15.-
 Adultes :
 30.-

plus de
 23'000
 documents

Romans
 Large
 vision

Animations

gratuites

Né pour lire
 Heures du conte
 Ateliers philo
 ExplorActifs

...

Plus d'infos sur
bra.avry.ch



Bibliothèque régionale d'Avry
 CO Sarine-Ouest
 Route de Matran 24
 1754 Avry-sur-Matran
 biblioavry@bluewin.ch
 026 470 21 42



Nouveau catalogue

Formation à l'utilisation du nouveau catalogue et foire aux questions le

**vendredi 5 mai
de 16h30 à 18h**

*ou les jeudis et vendredis
aux heures de prêt*

Nouveau site web

Avec de nouvelles fonctionnalités :

1. Guide pratique de la bibliothèque
2. Pré-inscription en ligne
3. Calendrier des événements
4. Inscription aux animations
5. Visites de classes

Horaire été 2023

du 10 au 23 juillet

Samedi 9h-12h

Mercredi 15h-19h30

Fermeture estivale

du 24 juillet au 15 août

dès le 16 août

reprise de l'horaire habituel

Suivez-nous sur



* * *

Contacts utiles

CONSEIL COMMUNAL

Monsieur Jean-François Charrière Président ad intérim Tél. : 079 345 15 24 Mail : jean-francois.charriere@chenens.ch	Monsieur Christian Demole Vice-Président Tél. : 079 357 60 03 Mail : christian.demole@chenens.ch
Monsieur Claude Defferrard Conseiller communal Tél. : 079 627 31 81 Mail : claude.defferrard@chenens.ch	Monsieur Vincent Gremaud Conseiller communal ad intérim Tél. : 079 203 92 42 Mail : vincent.gremaud@chenens.ch
Madame Beatrix Guillet Conseillère communale ad intérim Tél. : 079 287 67 86 Mail : beatrix.guillet@chenens.ch	

PERSONNEL COMMUNAL

Madame Stéphanie Joye Secrétaire communale et des constructions Mail : secretariat@chenens.ch	Commune de Chénens Chemin de l'Ecole 8 1744 Chénens Tél. : 026 477 22 01 Site : www.chenens.ch
Madame Carole Pasquier Administratrice des finances Mail : compta@chenens.ch	Heures d'ouverture bureau communal : Lu : 13h00 - 18h00 Me : 07h00 - 11h00 Je : 13h00 - 17h00 Veille de fête : fermeture à 16h00
Monsieur Claude Magnin Employé communal – voirie Mail : claude_magnin@bluewin.ch Tél. : 079 705 80 08	
Monsieur Joseph Marro Surveillant déchetterie Tél. : 079 690 00 38	Heures d'ouverture déchetterie : Me : 17h30 – 19h00 Sa : 09h00 – 11h30
Madame Zélia Moreira Concierge du bâtiment communal et scolaire	

AGENCE POSTALE

Landi Chénens Société coopérative Route de la Gare 79 1744 Chénens Tél. : 026 477 90 00	Heures d'ouverture : Lu – ve : 08h00 – 12h00 13h30 – 18h00 Sa : 08h00 – 16h00
---	--

BIBLIOTHÈQUE ET LUDOTHÈQUE

Bibliothèque régionale d'Avry Route de Matran 24 1754 Avry-sur-Matran Tél. : 026 470 21 42 Mail : biblioavry@bluewin.ch www.bra.avry.ch	Heures d'ouverture : Ma – Je – Ve : 15h00 – 18h00 Me : 15h00 – 19h30 Sa : 09h00 – 12h00
Ludothèque Schtroumpf Neyruz et environs Route d'Onnens 5 1740 Neyruz Tél. : 079 488 10 76 (pendant ouverture) Mail : ludo.neyruz@bluewin.ch	Heures d'ouverture : Me : 15h00 – 17h00 Sa : 09h00 – 11h00

N° D'URGENCE

Feu 118	
Compagnie Sarine-Ouest Commandant Maïc Werner Adresse caserne : route des Molleyres 12, Chénens	Tél. 026 561 31 60 sarine-ouest@bataillon-sarine.ch
Police 117	
Poste de gendarmerie Route de Corserey 14, 1746 Prez-vers-Noréaz	Tél. : 026 305 87 55

PAROISSES

Paroisse catholique Autigny-Chénens p.a. Madame Gertrude Crmaric Secrétaire Route des Gottes 18, 1744 Chénens	Mail : paroisse.autigny@bluewin.ch
Conseil de Paroisse Autigny-Chénens Monsieur Michel Pasquier, Président Secrétariat : Impasse du Félon 3, 1742 Autigny	Tél. : 026 477 04 03 Mail : paroisse.autigny@bluewin.ch

SOCIÉTÉS LOCALES ET DIVERS

Fanfare paroissiale La Mauritia Autigny-Chénens Monsieur Romain Berset, Président Route d'Estavayer-le-Gibloux 21, 1742 Autigny	Tél. : 079 350 93 48 Mail : rberet92@gmail.com
Chœur mixte paroissial Autigny-Chénens Madame Véronique Savary, Présidente Chemin du Cossey 6, 1742 Autigny	Tél. : 079 304 04 87 Mail : veronique.savary@bluewin.ch

Football Club Chénens-Autigny Monsieur Jean-Marc Donzallaz, Président Route de Chénens 13, 1742 Autigny	Tél. : 079 516 41 60 Mail : fccachenens@gmail.com
Réservation buvette à Autigny	Tél. : 026 477 16 25 Mail : commune@autigny.ch
Amicale des sapeurs-pompiers Chénens Monsieur Freddy Defferrard, Président Route d'Autigny 41, 1744 Chénens	Tél. : 079 470 44 44 Mail : freddy.d@hispeed.ch
Société de gym « Le Looping » Autigny Madame Nicole Marro, Présidente En Treysales 14, 1745 Lentigny	Site : www.lelooping.ch
Ski-Club Tooschuss Monsieur Thierry Clerc, Président Chemin des Carroux 39, 1744 Chénens	Tél. : 076 577 43 94 Mail : thclerc67@gmail.com Site : www.tooschuss.ch
Union des sociétés locales Autigny Monsieur Laurent Brugger, Président Route des Champs Montants 17, 1742 Autigny	Tél. : 079 875 38 27 Mail : usladm@hotmail.com
Société de Jeunesse Monsieur Nicolas Dafflon Rte de la Crétausa 40 1742 Autigny	Tél. : 079 739 33 36 Mail : niicolas@hotmail.ch
Préposé local à l'agriculture Monsieur Olivier Defferrard Route d'Autigny 40, 1744 Chénens	Tél. : 079 436 67 57
Ramoneur Monsieur Eric Baechler 1747 Corserey	Tél. : 079 447 21 91

* * *